

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Sections connexes .1 Section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- .2 Section 06 10 10 - Charpenterie brute
- 1.2 Références .1 Association canadienne de normalisation (CSA).
- .1 CSA série 080-97, Préservation du bois.
- .2 CSA 0322-02, Méthode de certification des matériaux en bois traité sous pression destinés aux fondations.
- 1.3 Certificats .1 Pour les produits traités à l'aide de produits de préservation imprégnés sous pression, fournir les renseignements suivants attestés par le signataire autorisé de l'usine de traitement.
- .1 L'information inscrite dans la norme AWPA M2 et les révisions indiquées dans la norme CSA série 080-97, Exigences supplémentaires à la norme AWPA M2 applicables à un traitement demandé.
- .2 La teneur en humidité après séchage suivant le traitement à l'aide d'agents de préservation hydrosoluble.
- 1.4 Gestion et élimination des déchets .1 Ne pas éliminer le bois traité aux préservatifs en l'incinérant ou avec d'autres matériaux destinés à être recyclés ou réutilisés.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Matériaux .1 Traitement aux préservatifs : traitement conforme à la norme CSA 080, pour les eaux côtières.
- .2 Il faut couper les extrémités des montants d'échelle et des revêtements en bois et les garde-roues doivent être chanfreinés conformément aux dessins avant de les traiter. Le découpage inutile sur place sera interdit.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 Application :  
Préservatif

- .1 Traiter conformément à la norme CSA série O80.18, à l'aide d'un préservatif pour application marine à l'ACC pour obtenir la rétention nette minimale indiquée.

3.2 Application :  
Traitement sur le  
chantier

- .1 Se conformer à la norme AWPA M4 et aux révisions indiquées dans la norme CSA série O80-97, Exigences supplémentaires à la norme AWPA M2.

## PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Sections connexes .1 Section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition
- .2 Section 06 05 73 - Traitement du bois.
- 1.2 Références .1 Association canadienne de normalisation (CSA).  
.1 CAN/CSA-G164-M92 (R1998), Galvanisation par immersion à chaud d'articles de forme irrégulière.  
.2 CAN/CSA-O141-91 (R1999), Bois débité de résineux.
- .2 Commission nationale de classification des sciages (CNCS).  
.1 Règles de classification standard pour le bois de sciage canadien 2000.
- 1.3 Assurance de la qualité .1 Bois classifié au moyen de l'estampille d'une agence certifiée par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre.
- 1.4 MESURAGE AUX FINS DE PAIEMENT .1 Le bois d'échantillon traité, fourni et installé pour les cales, les raidisseurs, le revêtement et diverses autres pièces de bois pour terminer les travaux seront mesurés en mètres cubes (m<sup>3</sup>) de bois mis en place, y compris toutes les fixations en acier galvanisé et inoxydable, les installations, les matériaux et la main-d'œuvre.
- .2 Échelle - les montants de l'échelle en bois illustrés, y compris l'échelle en acier galvanisé préfabriquée et :  
.1 pour échelles de Type « A » : (1) Un échelle avec crampon d'amarage en acier galvanisé et inoxydable, livré et installé dans le travail comme indiqué sur les dessins et dans les devis, seront mesurés pour paiement à unité. Compris dans cet article, toute quincaillerie de fixation en acier galvanisé, fixés en place selon les indications des dessins et des devis.  
.2 Pour échelles de Type « B » (1) Un échelle avec deux (2) crampons d'amarage en acier galvanisé et inoxydable, livré et installé dans le travail comme

indiqué sur les dessins et dans les devis, seront mesurés pour paiement à unité. Compris dans cet article, toute quincaillerie de fixation en acier galvanisé, fixés en place selon les indications des dessins et des devis.

- .3 Le bois traité et dimensionné, fourni et installé pour les garde-roues pour terminer les travaux sera mesuré en mètres linéaire (m) de bois mis en place, y compris toutes les fixations en acier galvanisé et inoxydable, les installations, les matériaux et la main-d'œuvre.

## PARTIE 2 - PRODUITS

### 2.1 Matériaux

- .1 Utiliser du bois classifié et estampillé conformément aux règlements et normes de classification applicables des associations ou agences homologuées pour la classification du bois par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre de la CSA.
- .2 Essences.
- .1 Garde-roues et cales: Pruche ou sapin Douglas (traités à l'ACC).
- .2 Revêtement de pont et revêtement : revêtement de bois dur: bouleau et érables.
- .3 Essences de bois de structure: Pruche ou sapin Douglas (traités à l'ACC).
- .4 Montant d'échelle: Pruche ou sapin Douglas (traités à l'ACC).
- .5 Qualité: Qualité de structure n° 1 comprenant 20 % d'une qualité moindre.

### 2.2 Préservatif du bois

- .1 Conformément à la Section 06 05 73.

## PARTIE 3 - EXÉCUTION

### 3.1 Installation

- .1 Se conformer aux exigences de la partie 9 du CNB de 1995, complétées par les paragraphes suivants :

- .2 Installer les pièces bien alignées, de niveau et conformes aux élévations, d'équerre et d'aplomb.
- .3 Assembler les éléments continus à l'aide des plus longues pièces possibles.
- .4 Installer les pièces de travée la partie bombée vers le haut.

### 3.2 DÉCOUPAGE SUR PLACE DU BOIS TRAITÉ

- .1 Effectuer uniquement le nombre de découpage nécessaire pour répondre aux besoins du chantier. Suivre les pratiques exemplaires en découpant et en préservant sur place le bois traité en un seul endroit au-dessus d'une toile au sol et recueillir toute la sciure, les retailles et les bavures afin de les éliminer dans un site d'enfouissement approuvé.
- .2 Traiter sur place les coupes et les dommages superficiels des matériaux traités à l'aide d'un produit de préservation approprié conformément à la norme CSA série O80-97. Faire en sorte que les endroits endommagés comme les abrasions, les trous de clous et de crampons sont complètement saturés de la solution de traitement sur place conformément à la norme CSA série O80-97.
- .3 Traiter les trous de boulonnage, les découpages et les découpages sur place conformément à la norme CSA série O80-97.

### 3.3 GARDE-ROUES ET CALES DE GARDE-ROUES

- .1 Le bois des garde-roues doit mesurer 200 mm sur 200 mm et avoir une longueur minimale de 4 880 mm ou selon les exigences spéciales, joints bout à bout au-dessus des cales dont les dimensions figurent dans les dessins. Le bois des garde-roue doit être chanfreiné sur le dessus, 25 mm sur chaque face horizontale et verticale.
- .2 Les cales des garde-roues doivent être posées à 1 500 mm d'entraxes et doivent servir d'appui pour les garde-roues.
- .3 Les garde-roues doivent être fixés au tablier de béton à travers les blocs à l'aide de boulons d'encrage galvanisés de 22 mm de diamètre comme l'indiquent les dessins.

juin 2013

- 3.4 ÉCHELLES
- .1 Fournir et installer les échelles à l'avant du quai selon les indications de l'Ingénieur.
  - .2 Les montants d'échelle doivent mesurer 250 x 250 mm et doivent être installés à la hauteur des garde-roues et se prolonger jusqu'à une distance minimale de deux échelons complets sous la marée basse. Les montants doivent être chanfreinés en haut et en bas comme l'indiquent les dessins.
  - .3 Fixer les montants en bois comme l'indiquent les dessins.
- 3.5 RAIDISSEURS EN BOIS
- .1 Installer des raidisseurs neufs comme l'indique le plan ou selon les instructions de l'Ingénieur.
  - .2 Fixer les raidisseurs aux pieux porteurs à l'aide de boulons mécaniques de 25 mm de diamètre comme le montrent les dessins.
  - .3 Ne pas cocher ni découper les raidisseurs pour obtenir un parement droit. Les blocs et les cales seront installés uniquement selon le besoin ou selon les instructions de l'Ingénieur.
- 3.6 REVÊTEMENT EN BOIS
- .1 Fournir et installer des pièces de revêtement neuves de 100 x 150 x 4 270 mm, selon les indications.
  - .2 Fixer chaque pièce de revêtement comme l'indiquent les dessins.
- 3.7 ENTRETOISES DIAGONALES EN BOIS
- .1 Fournir et installer des entretoises diagonales de 150 x 200 selon les indications.
  - .2 Fixer chaque entretoise comme l'indiquent les dessins.